

AFFAIRE N° 5 - Exécution en régie des travaux d'aménagement de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga.

M. Le Maire donne lecture du rapport :

Approuvé
St-Eusé, le 19 décembre 1964
P/le Préfet,
le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que la Commune a obtenu de la Caisse Centrale de Coopération Economique un prêt de 10.000.000, frs.CFA, pour le financement des travaux d'aménagement de la Place Sarda Garriga et de la Place de la Préfecture.

La Commune aurait intérêt à les faire exécuter en régie.

Le contrôle et la surveillance pourraient être confiés à M. AFFRE, Ingénieur T.P.E., Conseiller Technique de la Commune.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.